

COMMUNIQUÉ DE PRESSE DU 07.05.2021

LOI SUR LES DROITS ET L'INCLUSION DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Le canton du Valais prend le chemin de l'égalité

Le Valais est le premier canton de Suisse romande à créer une base juridique complète pour la mise en œuvre de la Convention des Nations unies relative aux droits des personnes handicapées (CDPH), qui confère aux personnes concernées et à leurs organisations des droits justiciables. Inclusion Handicap salue cette démarche et est persuadé que d'autres cantons s'en inspireront. La mise en œuvre de la CDPH, à laquelle la Suisse s'est engagée, nécessite de nombreuses mesures également au niveau cantonal.

Le Grand Conseil du canton du Valais a approuvé à l'unanimité, en une seule lecture, une modification de la loi sur les droits et l'inclusion des personnes en situation de handicap. La loi, qui portait à l'origine sur les services aux personnes handicapées notamment en matière de logement, d'éducation et d'emploi, a été modifiée. Elle définit désormais également les droits des personnes handicapées dans la perspective des droits de l'homme.

Elle oblige le canton, les communes, les organes assurant des tâches publiques et les prestataires privés de services accessibles au public à prendre des mesures appropriées pour prévenir ou éliminer la discrimination à l'égard des personnes handicapées. Ils doivent communiquer sans obstacle avec les personnes handicapées au sujet de leurs services et fournir l'assistance nécessaire sur demande, comme des interprètes en langue des signes, des documents en langage simple ou des explications verbales. La loi révisée précise jusqu'où les parties obligées doivent aller dans une disposition détaillée sur la proportionnalité.

Des droits justiciables et un nouveau Centre spécialisé

Après Bâle-Ville, le Valais est le deuxième canton de Suisse à accorder aux personnes handicapées des droits justiciables dans un but d'inclusion : Toute personne handicapée subissant une inégalité peut demander au tribunal de la supprimer. Un droit de recours pour les organisations suisses de personnes handicapées est également prévu. Afin de faciliter la mise en œuvre de ces droits, l'existence d'une inégalité est présumée pour autant que l'une des parties la rende vraisemblable.

Un nouveau Centre pour les droits des personnes en situation de handicap a également été créé pour promouvoir et coordonner la mise en œuvre de la loi. Il est tenu de s'échanger régulièrement et étroitement avec les personnes handicapées et leurs organisations.

Renseignements

Caroline Hess-Klein, cheffe du Département égalité Inclusion Handicap
031 370 08 45 / caroline.hessklein@inclusion-handicap.ch

Julie Tarchini, responsable communication Inclusion Handicap
031 370 08 41 / julie.tarchini@inclusion-handicap.ch



Inclusion Handicap est la porte-parole des quelque 1,7 million de personnes en situation de handicap en Suisse. L'association faîtière des organisations d'aide aux personnes handicapées s'engage, au niveau politique, pour l'inclusion de toutes les personnes handicapées ainsi que pour le respect de leurs droits et de leur dignité. Inclusion Handicap rassemble 20 associations et organisations d'aide aux personnes handicapées actives à l'échelon national ou dans une région linguistique, défend les intérêts des personnes handicapées et leur propose des conseils juridiques. Les positions politiques sont élaborées en partenariat avec les 20 organisations membres.

Les organisations membres d'Inclusion Handicap sont:

Asrimm | autisme-suisse | FRAGILE Suisse | COLISA (Conférence nationale suisse des ligues de la santé) | inclusione andicap ticino | insieme Suisse | PluSport | pro audito Suisse | Procap | Pro Infirmis | Pro Mente Sana | Fédération suisse des aveugles et malvoyants (FSA) | Fédération suisse des sourds (FSS) | Société suisse de la sclérose en plaques | Association suisse des paraplégiques | Fondation suisse pour l'enfant infirme moteur cérébral | Union centrale suisse pour le bien des aveugles (UCBAveugles) | Sonos – Association suisse des organisations des sourds et malentendants | Association Dyslexie Suisse | Association Cerebral Suisse